

Protocole sanitaire EPS Lycée BUISSON 2021-22

Port du masque et distanciation

Au lycée, le port du masque est obligatoire pour les personnels comme pour les lycéens dans tous les temps scolaires, en tous lieux (50m autour du lycée). **En revanche, le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. L'équipe EPS veillera à faire respecter par les élèves la distanciation physique d'au moins 1 mètre.**

Lieu de pratique des activités physiques

S'il est recommandé de privilégier **les activités extérieures**, l'activité physique est naturellement possible en gymnase. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (Badminton, step, danse, préparation physique, ateliers de gymnastique, etc.. S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect de la réglementation applicable et des règlements de chaque piscine.

Matériel

Le protocole précise que « l'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise ». **Par conséquent, l'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible.**

Les élèves dans la continuité de l'organisation au lycée désinfecteront leur matériel après son utilisation.

Choix internes à l'équipe EPS

Choix des pratiques :

Les sports collectifs et la boxe sont retirées de la programmation jusqu'à nouvel ordre. L'acrogym et la danse sont maintenues avec port du masque obligatoire

Cas particulier des élèves du partenariat Sport Étude :

Sous réserve d'une attestation sur l'honneur de la vaccination complète des élèves concernés, les sports de contact sont autorisés.

Gestes barrières et accès aux vestiaires :

Les élèves laveront leurs mains avant et après chaque cours. Ils nettoieront leurs espace de travail avec un désinfectant

Le port du masque sera obligatoire dans les vestiaires.

Chaque élève devra prévoir sa propre bouteille d'eau.